

Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Chlorine dioxyde No.1
- **Code du produit:** 00511271, 501271
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**
Tintometer Inc.
6456 Parkland Drive
Sarasota, FL 34243
USA
phone: (941) 756-6410
fax: (941) 727-9654
www.lovibond.us
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hydrogénosulfate de sodium
- **Mentions de danger**
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
- **Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.
- **Composants contribuant aux dangers:**
Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)


Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

Nom du produit: Chlorine dioxide No.1

(suite de la page 1)

CAS: 7681-38-1 EINECS: 231-665-7 Numéro index: 016-046-00-X RTECS: VZ1860000	hydrogénosulfate de sodium	 Eye Dam. 1, H318	20-30%
---	----------------------------	--	--------

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
brûlures
après inhalation:
irritation
toux
dyspnée
En cas de résorption:
Soif
troubles gastro - intestinaux
En cas d'ingestion en grande quantité:
état maladif
vomissement
ataxie (troubles de la coordination des mouvements)
diarrhée
troubles cardio-vasculaires
chute de température
- **Risques:** risque d'œdème pulmonaire
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Gaz nitreux
Oxydes de soufre (SOx)
Azote oxydes (NOx)
Oxyde de sodium
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

Nom du produit: Chlorine dioxide No.1

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Mesures d'hygiène :**
Eviter tout contact avec les yeux
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Mesures d'ordre technique:**
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.11 mm

(suite page 4)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

Nom du produit: Chlorine dioxide No.1

(suite de la page 3)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
 - **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
 - **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
-

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme / État physique :	Tablettes
Couleur :	blanc
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· valeur du pH (12.07 g/l) à 20 °C (68 °F):	2,2
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	Non déterminé.
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** voir section 10.3
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Solution aqueuse réagit avec les métaux
Dans une solution aqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux
Un acide se forme au contact de l'eau ou de l'alcool
Réactions aux alcalis puissants et aux agents d'oxydation.
- **Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **Matières incompatibles:**
métaux

(suite page 5)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

Nom du produit: Chlorine dioxide No.1

(suite de la page 4)

aluminium

 · **Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

* 11 Informations toxicologiques

 · **Informations sur les effets toxicologiques**

 · **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
CAS: 7681-38-1 hydrogénéosulfate de sodium

Oral	LD50	2490 mg/kg (rat) (IUCLID)
------	------	------------------------------

Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (lapin)
----------	-------	---------------------

 · **Effet primaire d'irritation :**

 · **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **des yeux :**

Provoque des lésions oculaires graves.

Danger d'opacification de la cornée.

 · **Informations sur les composants :**

CAS 6283-63-2: Le DPD peut causer des allergies dermales.

CAS: 7681-38-1 hydrogénéosulfate de sodium

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
-------------------------------	----------	--------------------------

Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)
-----------------------------	----------	-----------------------------

 · **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Informations sur les composants :** CAS 6283-63-2: Sensibilisation possible chez les personnes prédisposées.

 · **IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)**

CAS: 999-99-9	un ou plusieurs ingrédients
---------------	-----------------------------

groupe 3 : pas classable quant à sa cancérogénicité chez l'humain

 · **NTP (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

 · **OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)**

Aucun des composants n'est compris.

 · **Other information:** Voir chapitre 8/15

 · **Synergique produits:** non disponible

 · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

 · **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* 12 Informations écologiques

 · **Toxicité**

 · **Toxicité aquatique :**
CAS: 7681-38-1 hydrogénéosulfate de sodium

EC50	190 mg/l/48h (Daphnia magna) (IUCLID)
------	--

 · **Toxicité sur les bactéries:**

sulfate toxique > 2,5 g/l

CAS: 7681-38-1 hydrogénéosulfate de sodium

EC10	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (16 h)
------	--

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

Nom du produit: Chlorine dioxide No.1

(suite de la page 5)

- **Autres indications :**
Toxique chez les poissons:
sulfate > 7 g/l
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres effets néfastes** Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· DOT, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, IMDG, IATA	
· Class	néant
· Groupe d'emballage	
· DOT, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

*15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Sara

· Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):

Aucun des composants n'est compris.

· Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)

Aucun des composants n'est compris.

· TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):

CAS 6283-63-2 énumérés ci-après CAS 6065-27-6 sulfate de 4-amino-N,N-diéthylaniline
Tous les ingrédients restants sont répertoriés.

· Proposition 65

· Produits chimiques connus et peuvent causer:

Aucun des composants n'est compris.

· Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

— US-F —

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 11/20/2017

Numéro de version 35

Révision: 11/20/2017

Nom du produit: Chlorine dioxide No.1

(suite de la page 6)

· Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:	
Aucun des composants n'est compris.	
· Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l'développement:	
Aucun des composants n'est compris.	
· New Jersey Right-to-Know List:	
Aucun des composants n'est compris.	
· New Jersey Special Hazardous Substance List:	
Aucun des composants n'est compris.	
· Pennsylvania Right-to-Know List:	
CAS: 7757-82-6	sulfate de sodium
· Pennsylvania Special Hazardous Substance List:	
CAS: 7757-82-6	sulfate de sodium
	E
· EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)	
Aucun des composants n'est compris.	
· NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)	
Aucun des composants n'est compris.	
· Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes	
· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· **Date d'impression / revue le:** 11/20/2017 / 34

· Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ACGIH® - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

•A1 - Confirmed human carcinogen

•A2 - Suspected human carcinogen

•A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans

•A4 - Not classifiable as a human carcinogen

•A5 - Not suspected as a human carcinogen

IARC - International Agency for Research on Cancer

•Group 1 - Carcinogenic to humans

•Group 2A - Probably carcinogenic to humans

•Group 2B - Possibly carcinogenic to humans

•Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans

•Group 4 - Probably not carcinogenic to humans

NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services

•Group K - Known to be Human Carcinogens

•Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

OSHA: Occupational Safety & Health

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence. IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente